leur donner droit aux biens spirituels et aux indulgences dont jouissent les autres membres de la dite archiconfrérie, et de distribuer des billets d'admission...."

4° Le prêtre agrégateur peut, en vertu de son titre, admettre *immédiatement* dans l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de JÉSUS tous les fidèles auxquels il donne un billet d'admission, signé par lui.

Si le prêtre agrégateur ne donne pas de billet d'admission, signé par lui, la personne qu'il reçoit ne devient membre de l'Archiconfrérie et n'a droit à ses indulgences qu'au moment où son nom est inscrit, dans un centre canonique de l'Archiconfrérie, sur un registre de cette Œuvre.

Mais, en toute hypothèse, l'agrégateur doit prendre le nom de ceux qu'il admet, et, quand il en a l'occasion, au moins une fois l'année, envoyer ces noms pour être inscrits, soit à Rome au centre de l'Archifrérie, soit à une confrérie quelconque du Sacré-Cœur, affiliée à l'archiconfrérie romaine....."

Tous nos Associés se réjouiront sans doute de ce que l'ancien état de choses subsiste encore sous les nouveaux Statuts.

Nos Directeurs continueront donc, comme par le passé, à agréger les Associés de l'Apostolat à l'Archiconfrérie, et nos Zélateurs et nos Zélatrices redoubleront de zèle pour propager en même temps les deux Œuvres. Ces derniers doivent cependant se rappeler qu'ils n'ont pas le pouvoir d'agréger eux-mêmes à l'Archiconfrérie comme à l'Apostolat, mais qu'ils servent seulement *d'intermédiaires* pour cette agrégation. Ils devront, par conséquent, faire approuver *positivement* par le Directeur local lui-même les noms qu'ils auront pris pour l'Archiconfrérie et lui demander des billets d'admission pour ces mêmes personnes. Celles-ci ne devront se considérer admises dans l'Archiconfrérie que lorsqu'elles auront ainsi reçu leur billet d'admission.

Dans les centres où il n'y a pas de Directeur local qui s'occupe activement de l'Œuvre, les Zélateurs et les Zélatrices auront à nous envoyer à nous-mêmes, soit directement, soit par l'entremise des Secrétaires locaux, les noms qu'ils auront pris pour l'Archiconfrérie et nous leur expédierons les billets d'admission qu'ils devront remettre à qui de droit.